



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
11 octobre 2017 ;**

N° 17-39

Objet :

**Marché de prestations de services
Etude d'optimisation du parc des
compteurs d'eau potable de
Roannaise de l'Eau**

Vu le rapport suivant :

**Marché avec la société SUEZ
SMART SOLUTION**

Une consultation a été lancée pour la passation du marché de prestations de services pour la réalisation d'une étude d'optimisation du parc des compteurs d'eau potable de Roannaise de l'Eau. Une publicité a été mise en ligne le 23/08/2017 sur le site Marche Online.

A la date de remise des plis, le 18/09/2017, trois plis avaient été reçus pour les candidats suivants :

- SADE
- LHENRY
- SUEZ SMART SOLUTION

Au regard des offres reçues et des critères de notation énoncés au règlement de la consultation, il est proposé de retenir l'offre de la société SUEZ SMART SOLUTION d'un montant global et forfaitaire de 32 911,00 € HT

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver le marché de prestations de services « Etude d'optimisation du parc des compteurs d'eau potable de Roannaise de l'eau » avec la société SUEZ SMART SOLUTION pour son offre d'un montant global et forfaitaire de 32 911,00 € HT ;

2°) de signer le marché correspondant ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20171102-DC17-39-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2017

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

2 NOV. 2017

Le Président,

Daniel FRECHET